



AVIS DE COURSE

SELECTIVE DU CHALLENGE DES LYCEES CDVoile 56

Le mercredi 27 novembre 2019 – Grade 5B

Lieu : Port Haliguen II (Quiberon)
Autorités Organisatrices : Comité Départemental de Voile du Morbihan

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et le règlement du Challenge Départemental des lycées du CDVoile 56* consultable sur le site du CDVoile 56.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte aux équipages Lycéens (seconde, première, terminale) des Lycées du Morbihan.

2.2. Les bateaux seront fournis par les organisateurs.

2.3. Le type de bateaux fournis : Bénéteau 7.5

2.4. Les concurrents (y compris les remplaçants et jeunes officiels) doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription leur **licence** UNSS ou UGSEL ou FFV Compétition, ou Adhérent ou Pratiquant avec pour ces deux dernières le certificat médical en cours de validité.

2.5. Les frais d'inscription seront pris en charge par le CDVoile 56.

4. PROGRAMME

4.1. Inscription des établissements scolaires auprès du CDVoile 56, en renvoyant le **formulaire d'inscription prévu et le chèque de caution de 500 euros avant le 13 novembre 2019**, ainsi que la liste des équipiers.

4.2. Réunion des encadrants puis briefing des skippers : Mercredi 27 novembre 2019 à 10h00

4.3. Jour de course : Mercredi 27 novembre 2019

- 1^{er} signal d'avertissement : 11h00
- Dernier signal d'avertissement : 16h00

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course seront affichées au Tableau officiel.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer, définis par les IC, sont les suivants : Banane un ou deux tours devant Port Haliguen.

7. FORMULES DE RENCONTRES

En fonction du nombre d'équipages inscrits, et du nombre de bateaux réellement disponibles, des poules pourront être constituées pour permettre à tous les équipages de se rencontrer.

En l'absence de poules, la régata est validée à partir d'une course.

8- ARBITRAGE

L'arbitrage direct sera pratiqué.

Aucune protestation ne sera instruite à terre sauf accident majeur (matériel ou humain)

9- SECURITE

Le port du gilet de sauvetage et celui de chaussures fermées sont obligatoires.

La configuration de voilure pourra être imposée par l'organisation en fonction des conditions météo.

10- REPAS

Les équipages et accompagnateurs gèrent leurs repas. Pas de retour à terre prévu entre les courses.

Le goûter est prévu par l'organisation.

Comité Départemental de Voile du Morbihan

Maison du Sport – 8 impasse Surcouf – 56450 THEIX NOYALO

Tel : 02.97.42.58.39 <http://www.cdv56.com/> Email : cdv56@wanadoo.fr